

Compte-rendu du conseil d'administration du 29 novembre 2016. 20 présents

Introduction. 18h:

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du CA précédent.

Affaires pédagogiques :

Monsieur Duigou, Principal présente, pour vote, l'attribution d'une IMP, à Madame Floch, professeur d'éducation musicale, pour la chorale. Cette IMP supplémentaire a été accordée par la Direction Académique, elle existait dans d'autres établissements. Ces différents traitements, entre les établissements, ne se reproduiront pas l'an prochain.

Les parents demandent ce qu'il en est pour les professeurs d'éducation physique qui travaillent sur le temps de midi ou le mercredi après-midi et comment les élèves, de la chorale, sont choisis.

Monsieur le Principal précise que ces heures font parties du service des professeurs d'EPS et que Madame Floch informe les élèves pour la chorale, les volontaires y vont.

Vote à l'unanimité.

Madame Foray, gestionnaire, présente pour vote une convention avec le lycée Jean Guéhenno, de Vannes, pour une maintenance informatique. Un parent demande s'il n'y a pas ce service à proximité, Madame Foray précise que les techniciens sont à Quimper.

Vote à l'unanimité.

Madame Foray propose pour vote, un avenant au contrat pour la fourniture de service de communications, qui serait effectif à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les parents s'inquiètent de savoir si le coût va diminuer pour le collège.

Madame Chaplais précise que c'est le but et que le groupement protège juridiquement l'établissement, c'est le conseil départemental qui a négocié.

Vote : Une abstention. 19 pour.

DBM créance à mettre en non-valeur.

Malgré les relances de l'établissement pour accéder aux fonds sociaux, des familles ne font pas les démarches et ne paient pas les factures (cantine, voyage). En réponse aux parents qui émettent l'idée que les demandes puissent se faire ailleurs que dans les établissements scolaires, Madame Assih, conseillère départementale, précise que le CD y réfléchit.

Vote à l'unanimité.

DBM pour information. 1099 euros affectés aux manuels scolaires. (Reliquat pour l'année civile 2016)

DBM pour vote.

L'établissement a anticipé une subvention du CD qui n'arrivera qu'en février 2017 dans le but d'acheter un épluche légumes, pour la cuisine.

Il faut donc effectuer un prélèvement de 3039,04€, sur les fonds de roulement de l'établissement, pour payer la facture.

Vote à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET 2017

Présentation par Monsieur le Principal.

L'objectif est d'équilibrer le budget en faisant des choix pertinents et raisonnables, pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Le budget traduit la politique de l'établissement.

Il existe trois services :

Activités pédagogiques, SNB (bourses) SRH (restauration, hébergement), Administration-logistique (mise en fonctionnement de l'établissement).

La dotation de fonctionnement est en baisse, -12,3 % par rapport à l'année 2015-2016, car les effectifs ont diminué, mais en proportion, la Direction de l'établissement explique qu'elle a choisi « d'augmenter » les sommes allouées aux activités pédagogiques.

Tout est transparent. Le CD fait œuvre de pédagogie et d'équité dans ses dotations pour les différents établissements.

Il peut aider en cas de problème, mais il faut que le budget soit sincère.

Les parents demandent pourquoi il y a une baisse en viabilisation, Madame Foray explique que cela est basé sur l'analyse des dépenses et que la facture de chauffage a baissé du fait d'un hiver doux mais aussi des effets de l'action du groupement d'achat qui fait baisser les prix.

Monsieur Tanguy, conseiller départemental, précise que les dotations de l'Etat diminuent, qu'il n'est pas d'accord avec cette baisse, que cela oblige les CD à faire des choix. Dans le Finistère, le choix est de ne pas toucher aux budgets de l'aide sociale (RSA, personne en situation de handicap, personnes âgées) ni aux dotations des collèges.

Les parents demandent pourquoi avec autant de nationalités différentes, le collège n'est pas classé REP. Madame Chaplais, Principale-adjointe, précise que c'est très loin d'être le seul critère, pour un classement en REP. Notre population scolaire reste favorisée.

Les parents notent que les élèves sont contents de la qualité des repas, au collège. Madame Foray et Monsieur Le Goff, chef de cuisine ajoutent que des efforts sont faits en ce sens.

Des claustres ont été installés au self, financés par le CD.

Les parents notent que la sortie des élèves de 5^{ème}, à Crozon, a disparu, Madame Chaplais indique que dans le cadre de la Réforme, ce n'est plus au programme.

Les parents reviennent sur la question des voyages pédagogiques. Ils souhaiteraient un projet pour chaque niveau de classes. Ils évoquent le voyage sur les plages du Débarquement qui existait au

collège et qui concernait tout le niveau 3^e, rappellent que l'école de la République doit être juste et que les parents pourraient s'investir pour financer les projets, éventuellement, en partenariat avec la MPT.

Ils proposent de placer une boîte à idées au collège, de constituer une coopérative scolaire qui baisse les coûts des fournitures de façon importantes. Monsieur Duigou précise qu'il faut au moins 15 parents volontaires pour le faire. Question aussi sur le cross du collège, qui n'a pas eu lieu en octobre. Madame Corboliou, professeur d'EPS, précise qu'il se fera, à nouveau, en partenariat avec les CM2, dans le cadre de la liaison CM2/6, au printemps.

Sur le budget Monsieur Duigou précise que les marges de manœuvres ne sont pas énormes.

Vote à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES.

Des parents s'étonnent du fonctionnement de la commission éducative. Ils pensent qu'elle doit trouver une alternative à la sanction et non pas sanctionner l'élève. « Ne faut-il pas personnaliser davantage avec par exemple le médecin scolaire ? ». Ils ont eu l'impression, lors de la CE à laquelle ils ont participé, que tout était joué d'avance.

Monsieur le Principal répond que la CE n'a pas qu'un seul objectif. Il est nécessaire de formaliser le problème face à la famille et face à l'élève. Le médecin scolaire avait donné son avis, mais tout n'a pas à être divulgué en commission Il ajoute que la décision prise doit préserver le groupe, mais aussi les victimes en général, c'est-à-dire des élèves, des personnels.

Madame Chaplais rappelle que cette CE est une instance qui se réunit avant le conseil de discipline.

Les parents maintiennent qu'ils ont eu l'impression que la CE était à charge.

Madame Chaplais rajoute que l'objectif de la sanction est de faire rebondir l'élève. Le chef d'établissement décide éventuellement seul de la sanction, selon la gravité des actes.

Les parents rajoutent qu'ils ont eu l'impression d'être associé alors la sanction alors qu'ils n'étaient pas d'accord.

Monsieur le Principal précise que les sanctions seront prises, au cas par cas.

Monsieur Le Piver, conseiller principal d'éducation, intervient pour préciser que la Direction a fait preuve de mansuétude car, pour ces faits, elle aurait pu réunir le conseil de discipline.

Madame Chaplais termine l'échange en rappelant que les victimes doivent être « réparées ».

Un parent d'élève acquiesce.

AVS

Un parent s'inquiète du suivi des élèves accompagnés en primaire, le sont-ils au collège ? Monsieur Duigou confirme que la liaison est effective et que les AVS sont recrutés. Un parent précise qu'à sa connaissance, ce n'est pas le cas. Monsieur Duigou affirme que tous élèves qui doivent être accompagnés, le sont.

Stage découverte 3e:

Les parents demandent si tous les élèves, de 3^e, ont trouvé un stage. Il reste quelques élèves qui n'ont pas encore trouvé ou cherché. Tout sera fait pour qu'ils en aient un.

Desserte de l'établissement.

Les parents s'inquiètent des élèves qui montent à pied, au stade pour faire du sport. Madame Corboliou précise que cela ne concerne que les 6^e et les 5^e et que prendre le bus est très cher.

Le problème des lignes de bus est soulevé à nouveau. Madame Assih et Monsieur Tanguy rendent compte d'une réunion avec Monsieur Labbé, de la direction des collèges, durant laquelle a été évoquée la double sectorisation de l'école de Lestonan, à Ergué-Gabéric. Le constat d'un collège à Briec qui abrite des élèves dans des Algécos, malgré un agrandissement de la structure, alors que le collège la Tour d'Auvergne voit baisser ses effectifs, malgré ses locaux adaptés, est posé.

Il est ajouté que le collège la TA est classé 8^e plus bel établissement de France.

Ils précisent que cette double sectorisation pourrait être supprimée, mais la question des élèves de la filière bilingue breton demeure. Madame Assih suggère que le collège mette en place la continuité de l'enseignement du breton. Et pourquoi ne pas revoir l'attribution de la filière au collège Brizeux, « rebattre les cartes, en mettant tout à plat ».

Monsieur Duigou et Madame Chaplais rappellent que le collège a un partenariat avec « le Festival de Cornouaille » et qu'il organise, tous les ans, une journée patrimoine pour les élèves de 6^e, sur la culture bretonne, les contes, la langue, la danse, la broderie.

Une étude doit être menée début 2017, afin de prendre en compte la mixité sociale sur Quimper.

Les parents posent, à nouveau, la question des transports scolaires. Pourquoi existe-t-il une ligne qui dessert, uniquement, le collège sainte Thérèse, au départ de Pluguffan ?

Pourquoi les élèves d'Ergué-Gabéric doivent-ils attendre le mercredi midi ? Pourquoi les horaires de bus sont-ils calés sur le lycée privé ?

Les conseillers départementaux répondent que le représentant de Kéolis leur a dit qu'il n'était pas au courant du problème du mercredi. Il va l'étudier.

La séance prend fin sur l'idée émise par Madame Assih de réunir tous les acteurs rapidement. Monsieur Duigou prend note.

La séance est levée. Il est 21h.